



---

# ***Poste des Irlandais à 315-25 kV***

---

## **Complément de l'étude d'impact sur l'environnement**

---

Réponses aux questions et commentaires  
du ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

**Novembre 2018**



# **Poste des Irlandais à 315-25 kV**

---

## **Complément de l'étude d'impact sur l'environnement**

---

Réponses aux questions et commentaires  
du ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

*Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement et répond aux questions formulées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec dans le cadre de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact relative au poste des Irlandais à 315-25 kV. Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.*

La présente étude a été réalisée pour Hydro-Québec TransÉnergie par Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés avec la collaboration de la vice-présidence – Communications et affaires gouvernementales d'Hydro-Québec.

## Avant-propos

Le présent document est un complément de l'étude d'impact sur l'environnement soumis en août 2018 au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC), en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet du poste des Irlandais à 315-25 kV.

Il contient les réponses aux questions et commentaires résultant de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du Ministre et du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (chapitre Q-2, r. 23) ont été prises en compte de façon satisfaisante par le promoteur du projet.

Afin de faciliter le travail des analystes, nous avons conservé la structure du document *Questions et commentaires pour le projet de poste des Irlandais à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec* (dossier n° 3211-11-122). Nous avons également conservé le libellé des questions et des commentaires qui nous ont été transmis, chacun étant suivi de la réponse, de la correction ou de la précision demandée.







## Table des matières

|    |   |    |
|----|---|----|
| 4  | Description du milieu .....   | 1  |
|    | Section 4.4.4 – Conditions météorologiques  |    |
|    | ■ QC-1 .....  | 1  |
|    | Sections 4.4.2, 4.4.7.2 et annexe D – Végétation  |    |
|    | ■ QC-2 .....  | 2  |
| 7  | Impacts et mesures d'atténuation.....   | 2  |
|    | Section 7.4.1.2 – Infrastructures souterraines  |    |
|    | ■ QC-3 .....  | 2  |
|    | Section 7.3 – Mesures d'atténuation   |    |
|    | ■ QC-4 .....  | 5  |
|    | Section 7.4.2.3 – Qualité de l'air  |    |
|    | ■ QC-5 .....  | 5  |
|    | Sections 7.4.2.3 et 14 de l'annexe H – Qualité de l'air et fuites de SF <sub>6</sub> et CF <sub>4</sub> |    |
|    | ■ QC-6 .....  | 7  |
|    | Section 7.4.1.4 – Archéologie   |    |
|    | ■ QC-7 .....  | 8  |
|    | Section 7.4.2.4 – Végétation terrestre  |    |
|    | ■ QC-8 .....  | 8  |
|    | Section 7.4.1.3 – Ambiance sonore   |    |
|    | ■ QC-9 .....  | 9  |
| 8  | Plans préliminaires des mesures d'urgence .....   | 11 |
|    | Sections 8.1 et 8.2 – Période de construction et d'exploitation   |    |
|    | ■ QC-10 .....   | 11 |
| 11 | Développement durable.....  | 12 |
|    | Section 11.4.3 – Îlots de chaleur   |    |
|    | ■ QC-11 .....   | 12 |

### Tableau

|        |   |   |
|--------|---|---|
| QC-1-1 | Données climatiques actuelles et futures dans la région du projet ..... | 1 |
|--------|---|---|

### Cartes

|        |  |   |
|--------|--|---|
|        | Situation du projet.....                     | v |
| QC-3-1 | Lignes d'alimentation du poste projeté ..... | 4 |

## **Annexes**

- QC-10-1 Plan d'intervention en cas d'urgence et schéma de communication  
Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés
- QC-10-2 Plan d'urgence installation – Poste Duvernay – Hydro-Québec TransÉnergie

## 4 Description du milieu

### Section 4.4.4 – Conditions météorologiques

#### ■ QC-1

En plus de présenter les conditions climatiques actuelles, veuillez présenter les projections du climat futur (température, nombre de jours > 30 °C, précipitations, ainsi que la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes) pertinentes à ce projet (région d'implantation, durée de vie). Ouranos a récemment mis en ligne un outil permettant de visualiser des scénarios climatiques pour différentes régions du Québec (<https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/>).

#### Réponse

L'outil « Portraits climatiques » d'Ouranos a été consulté afin de présenter les projections climatiques futures de la région du projet. Puisqu'un poste de transformation possède une durée de vie approximative de 50 à 75 ans, l'horizon 2041-2070 a été choisi. Le tableau QC-1-1 décrit l'évolution des variables climatiques entre la période 1981-2010 et l'horizon 2041-2070.

Tableau QC-1-1 : Données climatiques actuelles et futures dans la région du projet

| Variable climatique                                 | Période 1981-2010 | Horizon 2041-2070 | Écart       |
|---|-------------------|-------------------|-------------|
| Température (moyenne annuelle)                      | 7,05 °C           | 10,19 °C          | +3,15 °C    |
| Température maximale quotidienne (moyenne annuelle) | 11,50 °C          | 14,70 °C          | +3,20 °C    |
| Nombre de jours > 30°C (annuel)                     | 11,1 jours        | 40,8 jours        | +29,7 jours |
| Précipitations totales (annuel)                     | 1 017 mm          | 1 128 mm          | +110 mm     |

Note : Toutes les données proviennent de l'outil « Portraits climatiques » d'Ouranos.

Après vérification auprès d'Ouranos, l'outil ne peut pas être utilisé pour évaluer l'évolution d'événements météorologiques extrêmes à venir, comme le verglas. Ce dernier est la variable climatique ayant le plus d'impact sur les actifs de transport d'Hydro-Québec. Par contre, les impacts des changements climatiques sur le verglas pourraient être moins importants que prévu. En effet, une étude préliminaire d'Ouranos<sup>[1]</sup> indique une progression du verglas vers le nord et une diminution au sud. L'étude suggère également que la vallée du Saint-Laurent pourrait connaître une diminution des

[1] [www.ouranos.ca/publication-scientifique/Paquin\\_ScClimat\\_P1.pdf](http://www.ouranos.ca/publication-scientifique/Paquin_ScClimat_P1.pdf).

événements de courte durée et aucun changement de quantité des événements les plus importants.

L'analyse des projections du climat dans la région d'implantation du poste permet de constater une augmentation marquée des températures moyennes et maximales ainsi que du nombre de jours de canicule (température supérieure à 30 °C). L'effet d'îlot de chaleur en milieu urbain sera ainsi amplifié. Afin de le contrer, Hydro-Québec prévoit l'installation de toits blancs sur les bâtiments du poste ainsi que l'aménagement d'espaces verts (voir la section 11.4.3 de l'étude d'impact).

## **Sections 4.4.2, 4.4.7.2 et annexe D – Végétation**

### **■ QC-2**

Advenant qu'il soit requis de réaliser des travaux au nerprun cathartique et au chèvrefeuille de Tartarie, veuillez-vous engager à procéder à l'élimination de ces débris végétaux tel que prévu aux clauses environnementales normalisées.

### **Réponse**

Dans l'éventualité où la réalisation du projet exigerait de toucher au nerprun cathartique ou au chèvrefeuille de Tartarie, Hydro-Québec s'engage à procéder à leur élimination en respectant les clauses environnementales normalisées.

## **7 Impacts et mesures d'atténuation**

### **Section 7.4.1.2 – Infrastructures souterraines**

### **■ QC-3**

Depuis le 23 mars 2018, le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets assujettit « la construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV, y compris toute ligne de transport d'électricité de même tension ». Les impacts environnementaux des travaux de lignes, dont celles souterraines, et les mesures d'atténuation prévues doivent être clairement décrits. Veuillez fournir les renseignements relatifs aux lignes de transport d'électricité souterraines connexes au poste prévu au projet.

## **Réponse**

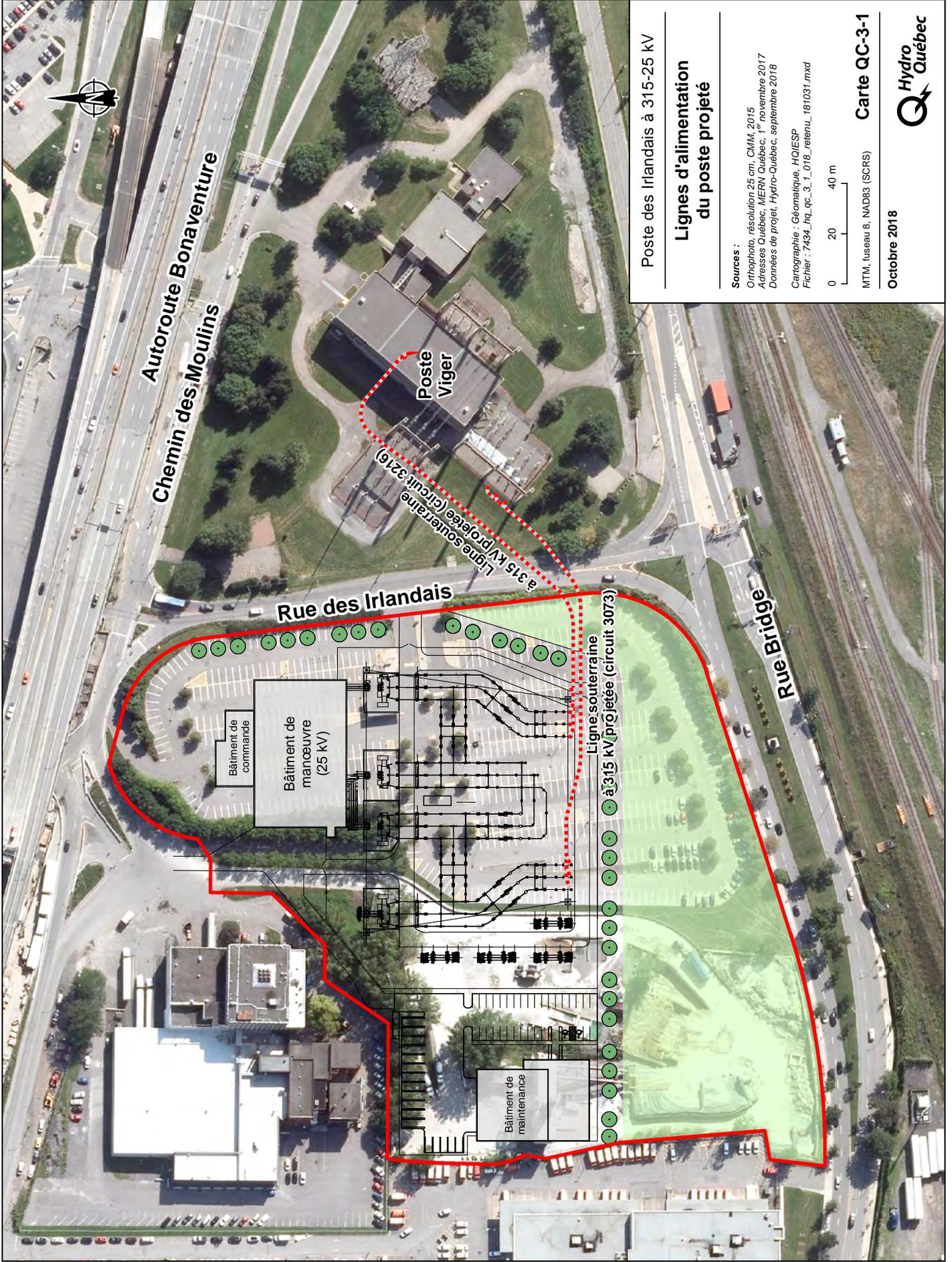
Comme le décrit la section 2.2.2 de l'étude d'impact, l'alimentation du nouveau poste des Irlandais nécessitera la construction de deux lignes souterraines de 100 m de longueur entre le poste Viger et le poste des Irlandais. Comme l'illustre la carte QC-3-1, les nouvelles lignes passent sous la rue des Irlandais.

En ce qui a trait aux impacts environnementaux, ceux-ci sont reliés à la phase de construction et concernent particulièrement les activités d'excavation, de terrassement, de remblayage et de nivellement. Les travaux d'excavation exigeront la gestion de déblais d'excavation qui pourraient, dans certains cas, être contaminés. Hydro-Québec dispose des résultats d'études réalisées pour la Société immobilière du Canada. Elle procédera à une étude de caractérisation des sols avant le début des travaux afin d'établir le plan de gestion des déblais en fonction de leur degré de contamination. Les déblais seront chargés directement dans des camions et éliminés dans des lieux autorisés par le MDDELCC. Si on relève une contamination supérieure au seuil du critère C de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du MDDELCC, un surveillant environnemental sera présent en tout temps durant l'excavation.

Afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres infrastructures souterraines dans la rue des Irlandais à proximité de l'endroit de la tranchée, Hydro-Québec vérifiera auprès d'Info-Excavation l'emplacement exact des canalisations souterraines afin de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la protection.

De plus, comme les travaux se dérouleront sous la rue des Irlandais, Hydro-Québec planifiera les travaux en collaboration avec la ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'établir un schéma de circulation qui réduira les impacts. Une signalisation appropriée sera mise en place afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de la population.

L'impact résiduel des travaux de construction des lignes souterraines qui alimenteront le nouveau poste est jugé d'importance mineure en raison de son intensité faible, de son étendue locale et de sa courte durée.



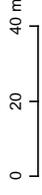
Poste des Irlandais à 315-25 kV

**Lignes d'alimentation  
du poste projeté**

**Sources :**

Orthophoto, résolution 25 cm, CMM, 2015  
Adresses Québec, MERN Québec, 1<sup>er</sup> novembre 2017  
Données de projet, Hydro-Québec, septembre 2018

Cartographie : Géomatique-HQ/IESP  
Fichier : 7434\_hq\_qc\_3\_1\_018\_retenu\_181031.mxd



MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)

**Carte QC-3-1**

**Octobre 2018**



## Section 7.3 – Mesures d'atténuation

### ■ QC-4

Hydro-Québec affirme dans l'étude d'impact que « Les champs magnétiques (CM) mesurés à la clôture du poste ne dépasseront pas la valeur du CM moyen ambiant au Québec, qui est de 1  $\mu$ T (Hydro-Québec, 2011). Ce sont les lignes électriques reliées au poste qui produisent l'essentiel des champs électriques et magnétiques qu'on y mesure ». Or, l'étude d'impact ne décrit pas l'emplacement exact des raccordements du nouveau poste au reste du réseau et n'estime pas les champs magnétiques à proximité de ces lignes. Une telle analyse avait été faite dans le cadre de l'étude d'impact sur le poste Saint-Patrick (Hydro-Québec, 2014). Considérant que les raccordements au réseau de tension à 315 kV font partie du projet, nous demandons d'obtenir l'emplacement exact de ces raccordements, ainsi que des estimations des champs magnétiques à proximité de ceux-ci.

### Réponse

Dans le cadre du projet du poste Saint-Patrick, une analyse des champs magnétiques (CM) a été réalisée pour la ligne d'alimentation aérienne parce que cette dernière passait dans un parc, ce qui n'est pas le cas du nouveau poste des Irlandais. Celui-ci sera implanté dans une zone industrielle.

Pour répondre à la demande du MDDELCC, nous avons calculé les CM liés aux lignes d'alimentation du poste projeté. Les résultats sont de 0,69  $\mu$ T dans le cas du circuit de 56 A et de 0,32  $\mu$ T dans le cas des deux circuits de 28 A. Ces valeurs sont bien inférieures au champ magnétique ambiant des habitations au Québec, qui est considéré comme faible et qui dépasse rarement 1  $\mu$ T.

Enfin, on peut rappeler que la limite internationale selon la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) pour l'exposition publique au CM est de 200  $\mu$ T.

## Section 7.4.2.3 – Qualité de l'air

### ■ QC-5

L'étude d'impact fait mention d'émissions provenant de la fuite d'hexafluorure de soufre ( $\text{SF}_6$ ) de trois disjoncteurs. Les émissions attribuables à ces équipements doivent être estimées. Si des émissions fugitives sont anticipées sur d'autres aspects du projet, elles doivent également l'être. Veuillez estimer et présenter vos données sur une base annuelle pour les émissions de gaz à effets de serre (GES) reliées à la phase d'exploitation.

Pour calculer les émissions fugitives des équipements qui seront utilisés, vous pouvez utiliser la méthode de quantification de l'Association canadienne de l'électricité (Annexe A : Protocole d'estimation et de déclaration des émissions de SF<sub>6</sub> pour les services d'électricité).

## **Réponse**

Le SF<sub>6</sub> est la seule source d'émission fugitive associée à la réalisation du projet. Au sujet de l'exploitation du poste de transformation, les émissions fugitives de SF<sub>6</sub>, jugées faibles, sont également la seule source d'émission prévue.

Hydro-Québec quantifie déjà ses émissions en utilisant le protocole de l'Association canadienne de l'électricité dans le cadre de son entente de déclaration volontaire avec Environnement et Changements climatiques Canada, et ce, depuis 2007. Conformément à cette entente, Hydro-Québec a toujours déclaré ses émissions de SF<sub>6</sub> pour l'ensemble du réseau de transport et de distribution. Par conséquent, elle n'est pas en mesure de déclarer des émissions par installation ou par appareil. Comme le précise l'étude d'impact, les nouveaux modèles de disjoncteur au SF<sub>6</sub> sont plus étanches et possèdent un taux de fuite plus faible que leurs prédécesseurs.

Le projet du poste des Irlandais prévoit l'installation de seulement trois disjoncteurs qui contiendront des gaz isolants, pour une capacité nominale totale de 65,79 kg de SF<sub>6</sub> et de 40 kg de CF<sub>4</sub>. La perte entière de ces gaz, dans le cas d'un bris complet des trois appareils, correspondrait à des émissions de 1 793 t de GES si on tient compte des pouvoirs de réchauffement climatique issus du quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ce scénario est cependant très peu probable puisque les bris complets d'appareils électriques sont rares.

Dans ses appels d'offres, Hydro-Québec exige un taux de fuite maximal de 0,1 % par année aux fabricants de disjoncteurs, selon les modalités de l'encadrement SN-15.7a précisant la spécification technique normalisée relative aux disjoncteurs à courant alternatif de 72,5 kV à 800 kV.

L'exploitation du poste nécessitera la réalisation d'activités d'entretien et de maintenance qui engendreront sporadiquement l'utilisation de machines, d'engins et de véhicules (chariots élévateurs, tondeuses, déneigeuses, etc.). Les émissions liées à la consommation de combustible de ces équipements ne sont pas quantifiables puisque ces travaux sont très variables. Cependant, elles sont jugées négligeables.

## Sections 7.4.2.3 et 14 de l'annexe H – Qualité de l'air et fuites de SF<sub>6</sub> et CF<sub>4</sub>

### ■ QC-6

Vous faites mention que les mesures d'atténuation tirées de la section 14 des CEN permettront de réduire les impacts. Toutefois, cette section présente les procédures et les suivis que l'entrepreneur doit réaliser pour l'installation et le démantèlement des équipements au SF<sub>6</sub> ou CF<sub>4</sub> ainsi que le protocole lors des fuites de SF<sub>6</sub>. Aucune mesure permettant de réduire les fuites de SF<sub>6</sub> n'est présentée. Or, il importe de rappeler que le SF<sub>6</sub> est un GES environ 23 000 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> et le CF<sub>4</sub> environ 7 000 fois. Il est d'autant plus important, de ce fait, de connaître les mesures d'atténuation applicables pour réduire l'impact de leur utilisation pour ce projet.

Veillez prévoir des mesures afin de minimiser les pertes de SF<sub>6</sub> des disjoncteurs ou de toute autre source, le cas échéant. Veuillez détailler la méthodologie utilisée. Il pourrait d'ailleurs être précisé si des initiatives visant à minimiser les fuites (ex. : algorithmes, récupération, etc.) ou des recherches et développement sont en cours pour contrer ces émissions fugitives.

### Réponse

Les pertes de SF<sub>6</sub> du réseau de transport d'Hydro-Québec étant assujetties au *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCECA) et au *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RSPEDE), Hydro-Québec procède à la traçabilité de tous les cylindres de SF<sub>6</sub> neufs ou rebutés, en plus des équipements retirés du réseau. Comme l'exige le RSPEDE, le suivi des équipements, cylindres et pertes de SF<sub>6</sub> est vérifié annuellement par un vérificateur externe. Ce système de traçabilité robuste permet de suivre l'évolution des fuites fugitives de SF<sub>6</sub> liées à nos équipements.

Hydro-Québec met en œuvre un programme de maintenance et d'entretien spécifiques aux appareils contenant ces gaz. Des inspections sur le terrain permettent de vérifier si le niveau de pression des appareils au SF<sub>6</sub> est adéquat. Ceux dont le taux de fuite est anormal sont remplacés en priorité. De plus, les nouveaux équipements utilisés pour la récupération du gaz sont également plus puissants que les équipements utilisés dans le passé.

En 2017, Hydro-Québec a élaboré une formation de sensibilisation sur la gestion du SF<sub>6</sub>. Celle-ci vise les employés qui travaillent avec des équipements au SF<sub>6</sub>. Les objectifs de la formation sont de sensibiliser les employés aux impacts environnementaux de ce puissant GES et d'expliquer le mécanisme de traçabilité des équipements et cylindres dans le cadre de l'application du RSPEDE.

#### **Section 7.4.1.4 – Archéologie**

##### **■ QC-7**

Veillez-vous engager à présenter dans les meilleurs délais une stratégie d'intervention archéologique décrivant la nature des interventions archéologiques susceptibles d'être retenues avec une méthodologie détaillée pour chacune des options d'interventions en archéologie, un calendrier de réalisation, les mesures d'atténuation des impacts sur les ressources archéologiques qui pourraient être envisagées et les critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des vestiges ou des sites archéologiques.

#### **Réponse**

Hydro-Québec s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, une stratégie d'intervention archéologique sur le site inventorié. Celle-ci sera élaborée une fois l'ingénierie détaillée du projet complétée et les méthodes de construction précisées, et ce, à la suite de l'obtention des autorisations gouvernementales relatives au projet.

#### **Section 7.4.2.4 – Végétation terrestre**

##### **■ QC-8**

Il est reconnu scientifiquement que sous le seuil de 30 % de superficie de boisé, il y a perte significative de la biodiversité. Ceci vient affecter les aspects relatifs aux habitats de la faune et de la flore et à leur connectivité, à la régulation de l'hydrologie (crues, inondations, etc.), au contrôle du climat et de la température (lutte contre les changements climatiques [section 11.4]), à la réduction des îlots de chaleur en milieu urbain et périurbain, à l'amélioration de la qualité de l'air, du sol et de l'eau et à la séquestration du carbone.

Selon l'indice de canopée métropolitain 2015 (Communauté métropolitaine de Montréal, 2015), la Ville de Montréal est sous le seuil du 30 %, son pourcentage de canopée étant établi à 20,4 %. Vous mentionnez que la mise en place des nouvelles installations exigera la coupe d'un peu plus de 90 arbres parmi les 116 arbres présents sur le site. Il est nécessaire de documenter l'impact de la perte de ces arbres et de préciser les mesures d'atténuation mises en place pour remédier à l'impact visuel généré par cette coupe, notamment les aménagements paysagers prévus.

## Réponse

Parmi les 92 arbres qui seront coupés, deux essences sont présentes en plus grand nombre, soit le frêne rouge (44) et l'érable de Norvège (31). Au moment de l'inventaire, 93 % des frênes rouges présents montraient des signes de dépérissement, probablement causés par l'agrile du frêne. En ce qui a trait à l'érable de Norvège, il est considéré comme une espèce exotique envahissante jugée préoccupante par la Ville de Montréal. À terme, un peu plus d'une quinzaine d'arbres non problématiques seront touchés par le projet.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux impacts visuels générés par la coupe de ces arbres, Hydro-Québec tient à préciser qu'elle a pris en compte l'importance accordée à ce secteur, qui représente notamment une des entrées de la ville de Montréal, durant l'élaboration du projet. Ainsi, l'ensemble des nouveaux bâtiments seront en retrait des rues qui entourent le terrain du poste, ce qui rend possible la mise en place d'un aménagement paysager d'environ 70 arbres le long du chemin des Moulins et de la rue des Irlandais. De plus, le concept d'aménagement paysager retenu par Hydro-Québec favorise l'intégration visuelle du poste. Les arbres feuillus et les conifères proposés le long du chemin des Moulins formeront des bosquets devant le poste, lui procurant un encadrement visuel souple et dégagé. Du côté de la rue des Irlandais, un alignement de feuillus et de conifères bordera le nouveau poste de façon à faire écho à la composition de la végétation présente au poste Viger. Le concept d'aménagement est présenté à l'annexe I de l'étude d'impact.

De plus, tel que le précise l'étude d'impact, Hydro-Québec s'engage à réaliser un second aménagement paysager du côté de la rue Bridge. Cet aménagement, qui reste à définir, sera compatible avec le projet de commémoration qui sera déterminé au cours des prochains mois par le comité de travail tripartite (communauté irlandaise, Ville de Montréal et Hydro-Québec).

### Section 7.4.1.3 – Ambiance sonore

#### ■ QC-9

La directive ministérielle, en pages 11 et 17, stipule que vous devez présenter les niveaux sonores actuels et anticipés (durant la phase de construction et d'exploitation) en termes de  $L_{Aeq}$  24h,  $L_{Aeq}$  horaire. La directive requiert également la présence de courbes iso phones à différents moments de la journée. Or, dans l'annexe C de l'étude d'impact, Hydro-Québec présente une modélisation des niveaux sonores uniquement pour la phase d'exploitation du projet. Veuillez soit fournir l'information spécifique à chaque phase du projet tel que demandé par la directive, soit justifier adéquatement votre décision de présenter une valeur unique.

De plus, veuillez-vous engager à respecter les « Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel » pour la phase de construction de votre projet.

## Réponse

Hydro-Québec s'engage à respecter les *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* durant la phase de construction du poste projeté.

En ce qui concerne les niveaux sonores actuels et anticipés, on peut rappeler que la section 3 de l'annexe C de l'étude d'impact décrit les environs du projet. Comme le montre la figure 3-1 de cette annexe, le projet s'insère clairement dans un environnement industriel, en bordure d'une autoroute achalandée, au pied du pont Victoria (pont routier et ferroviaire) et en bordure d'aires d'activités ferroviaires importantes du Canadien National et de l'Agence métropolitaine de transport. À la section 3.2 de l'annexe C, on énumère les éléments sensibles les plus proches du poste projeté. Une garderie aménagée à même un immeuble de bureaux peu éloigné du poste n'est pas jugée sensible, car des bâtiments existants la protégeront du bruit du chantier et de l'exploitation du poste ; par ailleurs, l'aire de jeu extérieure de cette garderie est se trouve en bordure immédiate de la rue Bridge (menant au pont Victoria), où le niveau sonore moyen dû à la circulation routière excède 60 dBA en début d'après-midi (voir la section 3.3 de l'annexe C). Un secteur d'immeubles d'appartements, situé au-delà d'une cour ferroviaire, constitue la plus proche zone sensible ; toutefois, sa limite est à environ 900 m du site de l'aire d'accueil du poste des Irlandais.

Par ailleurs, selon les résultats des calculs présentés à la figure 5-1 de la section 5-2 de l'annexe C, le niveau prévu du bruit émis par le fonctionnement du poste projeté ne sera que de 26 dBA ou moins dans la zone habitée.

En raison de l'environnement plutôt agité et bruyant de cette zone habitée et de son éloignement du site du poste, il ne paraît pas pertinent, faute de valeur ajoutée, d'effectuer les activités suivantes :

- relevés sonores sur des périodes de 24 heures en maints endroits afin de tracer des courbes isophones décrivant le bruit ambiant initial sur une base horaire ;
- étude prévisionnelle du bruit émis par le chantier, éloigné d'environ 900 m des habitations, lesquelles sont à une plus courte distance de voies ferrées.

Hydro-Québec juge qu'il est suffisant de produire un seul résultat portant sur la phase d'exploitation du poste, puisque le bruit émis par le poste projeté sera peu fluctuant au cours de la journée, et de vérifier le respect des exigences en prenant en compte le bruit ambiant représentatif de la période la plus calme de la journée en bordure de la zone habitée (voir la section 6 de l'annexe C).

D'autres arguments, plus généraux, nous incitent à ne pas réaliser systématiquement les activités mentionnées dans le cadre de nos projets ; nous souhaitons en discuter avec le MDDELCC hors du cadre du présent projet.

## **8 Plans préliminaires des mesures d'urgence**

### **Sections 8.1 et 8.2 – Période de construction et d'exploitation**

#### **■ QC-10**

Hydro-Québec énonce les plans de mesures d'urgence intitulés « Guide d'intervention et plan de mesures d'urgence », « Plan d'intervention en cas d'urgence » et « Plan d'urgence Hydro-Québec TransÉnergie ». Tel que stipulé dans la directive, vous devez vous référer à un plan existant à condition que celui-ci soit à jour et disponible. Or, ces documents n'ont pas été déposés, et seul un des trois documents, datant de 2013 a été trouvé sur le web.

Nous vous rappelons que les plans préliminaires de mesures d'urgence doivent permettre de répondre adéquatement à ce que demande la directive. Ils doivent notamment décrire le lien avec les autorités municipales et, le cas échéant, son articulation avec le plan des mesures d'urgence des municipalités concernées. Ils doivent aussi inclure les modes de communication avec l'organisation de sécurité civile externe, les moyens à prévoir pour alerter efficacement les personnes menacées par un sinistre, en concertation avec les organismes municipaux et gouvernementaux concernés, ainsi que la formation des intervenants internes et externes. Si des points exigés par la directive ne se retrouvent pas dans vos documents, vous devez les ajouter ou justifier.

### **Réponse**

Comme le décrit l'étude d'impact, durant la période de construction, Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés met en œuvre un plan d'intervention en cas d'urgence (reproduit à l'annexe QC-10-1), qui prévoit différentes situations et fournit la liste des intervenants externes et internes à joindre. Ce plan est préparé dès le début du chantier et il est affiché dans la roulotte d'Hydro-Québec.

À partir de la mise en service du poste jusqu'à la fin de sa vie utile, Hydro-Québec TransÉnergie met en œuvre un plan d'urgence qui couvre l'ensemble des risques associés à l'exploitation du poste. Ce plan couvre les principaux volets suivants :

- incendies ;
- déversements accidentels d'huile ;
- intrusions et méfaits ;
- risques liés à certaines procédures d'exploitation propres à l'installation.

En fonction du degré d'urgence et de la situation, nos partenaires d'urgence externes (pompiers, police, ambulanciers, MTQ, ORSC, MDDELCC, etc.) seront mis à contribution afin de maîtriser la situation. Le service d'incendie de la ville de Montréal sera l'une des parties prenantes de premier plan dans la mise en œuvre du plan d'urgence du poste projeté.

Hydro-Québec tient à préciser que le document disponible sur son site Web, datant de 2013, illustre bien tous les efforts déployés par l'entreprise pour la mise en place de mesures d'urgence au sein de l'ensemble de son réseau de transport. L'annexe QC-10-2 propose un exemple de plan d'urgence relatif à un poste. Un plan d'urgence touchant le poste des Irlandais projeté sera disponible au moment de sa mise en exploitation.

## **11 Développement durable**

### **Section 11.4.3 – Îlots de chaleur**

#### **■ QC-11**

À titre d'information, le site du poste des Irlandais à 315-25 kV et de deux lignes d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la ville de Montréal se trouve dans une zone où des îlots de chaleur sont abondants (<https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert/>). Les mesures d'adaptation expliquées dans l'étude d'impact telles que l'installation de toits blancs et la végétalisation sont donc très importantes. Les aménagements paysagers doivent être conçus afin de maximiser le rafraîchissement.

#### **Réponse**

Hydro-Québec prend bonne note du commentaire.

## **ANNEXE QC-10-1**

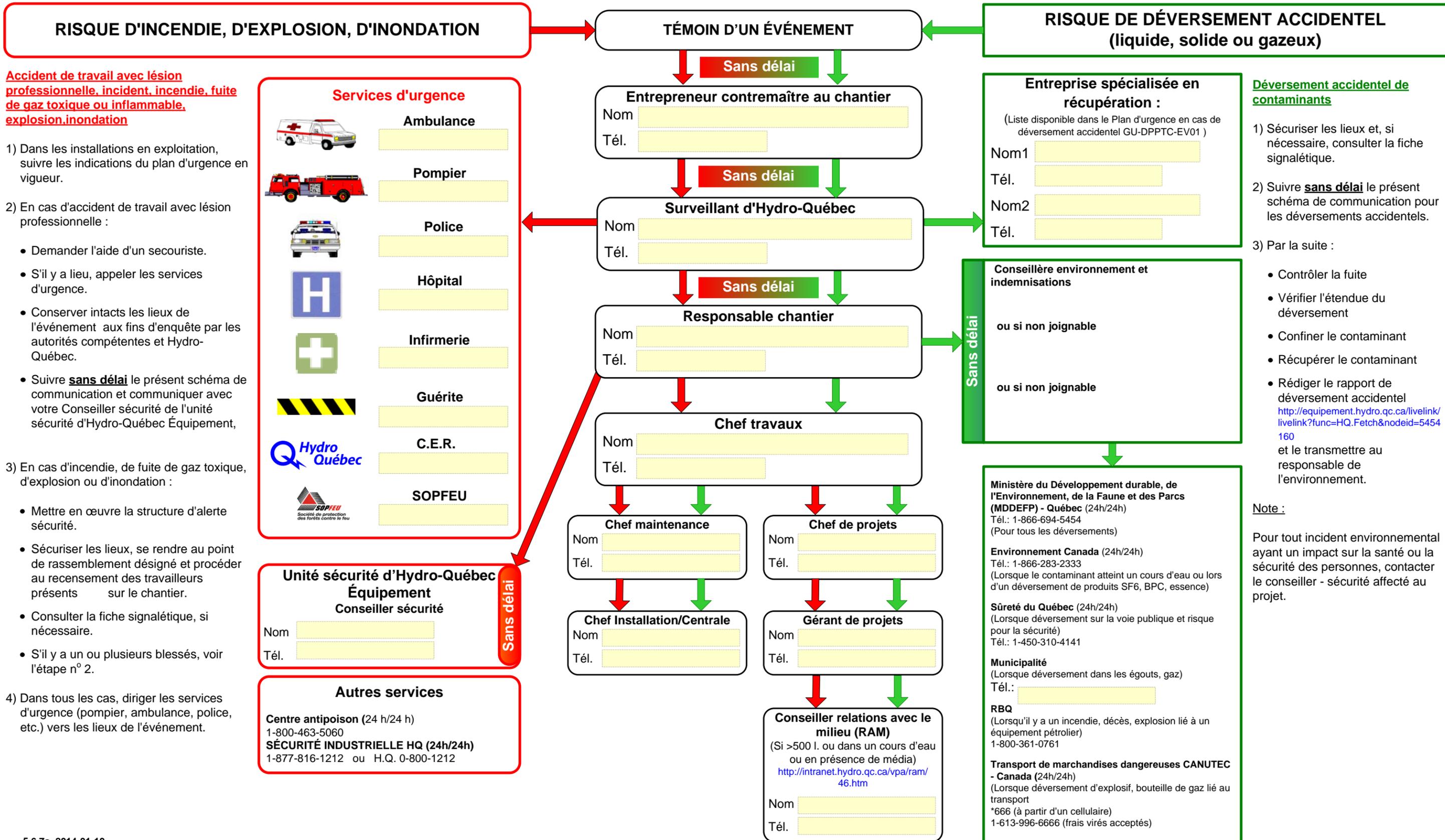
### **Plan d'intervention en cas d'urgence et schéma de communication**

**Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés**



# PLAN D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE ET SCHÉMA DE COMMUNICATION (à afficher dans les roulottes de chantier)

Titre du mandat   
Complété par  Tél.   
Date



Sans délai



**ANNEXE QC-10-2**

**Plan d'urgence installation – Poste Duvernay  
Hydro-Québec TransÉnergie**



## Plan d'urgence installation



Poste Duvernay

|    |   |  |
|----|---|--|
| 1  | <b>Incendie d'équipement</b>                    |  |
| 2  | <b>Appel de détresse</b>                        |  |
| 3  |   |  |
| 4  | <b>Déversement de contaminant</b>               |  |
| 5  | <b>Évacuation d'installation</b>                |  |
| 6  |   |  |
| 7  | <b>Tireur actif</b>                             |  |
| 8  | <b>Tremblement de terre</b>                     |  |
| 9  |   |  |
| 10 |   |  |
| 11 |   |  |
| 12 |   |  |
| 13 |   |  |
| 14 |   |  |
| 15 |   |  |
| 16 |   |  |
| 17 |   |  |
| 18 | <b>Fuite d'Hydrogène</b>                        |  |
| 19 |   |  |
| 20 |   |  |
| 21 |   |  |
| 22 |   |  |
| 23 |   |  |
| 24 |   |  |
| 25 |   |  |
| 26 |   |  |
| 27 | <b>Coordinateur de site</b>                     |  |
| 28 |   |  |
| 29 | <b>Liste de contacts</b>                        |  |
| 30 | <b>Rapport d'évaluation (formulaire vierge)</b> |  |
| 31 |   |  |

Lorsqu'un incendie d'équipement est détecté (transformateur, inductance, condensateurs, compensateurs), suivre les étapes ci-dessous :

- Aviser l'exploitant du poste;
- Contacter la Place d'affaire Montréal au 0-289-3366 (1-877-339-4500 sur le réseau public);
- Dites que vous avez besoin des services d'incendies;
- Dites que vous appeler du poste Duvernay;
- Donner votre nom;
- Donner un numéro de téléphone pour vous joindre au besoin (cellulaire si possible).

Aviser le Coordonnateur de site (onglet 27) qu'un incendie est en cours dans le poste (celui-ci devra se rendre le plus rapidement possible sur les lieux);

L'exploitant de la PA va demander à ce qu'un opérateur isole l'équipement;

Déployer le matériel de la trousse de déversement accidentel de contaminant;

Si un déversement est constaté, déclencher immédiatement la procédure de déversement accidentel de contaminant.

Lorsque l'opérateur aura terminé d'isoler les équipements, celui-ci ira chercher les intervenants du service incendie à la barrière du poste (ou déléguera quelqu'un pour le faire), les accompagnera sur les lieux et leur fera part des consignes de sécurité applicables;

S'assurer que des mises à la terre soient installées sur les camions incendie une fois ceux-ci installés (élimination de l'induction sur les véhicules incendies);

Le Coordonnateur de site fera le lien entre tous les intervenants (devra porter le dossard jaune):

- Service incendie;
- Opérateur;
- Équipe affectée au déversement de contaminant;
- Autres équipes requises sur les lieux;

Le Coordonnateur de site devra s'assurer que toutes les interventions se feront dans les règles de sécurité, et que la démobilisation se fera également de façon sécuritaire.

Lorsque la démobilisation des équipes d'interventions sera terminée, compléter le rapport d'évaluation d'événement et transmettre au Coordonnateur mesures d'urgence de TransÉnergie, et au Conseiller prévention.

Si une personne est en détresse à l'intérieur des limites de l'installation, suivre la procédure ci-dessous :

1. Appeler au 0-289-3366 (1-877-339-4500 sur le réseau public);
2. Si une mise hors tension est requise donner les équipements à manœuvrer;
3. Mentionner qu'une personne est en détresse et que vous avez besoin d'une ambulance;
4. Donner votre localisation (poste Duvernay);
5. Donner votre nom;
6. Donner un numéro de téléphone pour que la PA puisse vous joindre (cellulaire si possible);
7. Expliquer la nature des blessures (inconscience, hémorragie, fracture, coupure, brûlure, etc);
8. Donner l'emplacement exacte dans l'installation (près de quel équipement);
9. Mentionner si vous pouvez envoyer une personne à la barrière pour attendre l'ambulance;

L'exploitant qui a pris l'appel va vous mettre en attente quelques secondes et va contacter les services d'urgence (911) pour le mettre en ligne avec vous;

Aussitôt que le 911 est en ligne, le répartiteur 911 va poser les questions requises pour bien évaluer la situation du blessé (il posera des questions semblables à celles posées par l'exploitant).

Si vous ne pouvez envoyer quelqu'un à la barrière pour accompagner l'ambulance, l'exploitant va tenter de trouver une personne (opérateur mobile, autre employé HQ dans un poste à proximité, chef Maintenance);

Si vous devez secourir la personne en détresse (par exemple si elle est suspendue dans les structures), convenir avec l'exploitant de la zone à mettre hors-tension. Si l'opérateur mobile n'est pas présent pour effectuer les manœuvres, un employé (habilité) pourra effectuer les manœuvres sous la supervision de l'exploitant CER. Faire une vérification d'absence de tension avant de procéder au secours de la personne blessée.

Lorsque la personne en détresse aura été pris en charge par les services d'urgence, contacter la Place d'affaires pour les aviser que tout est revenu à la normale et mettre fin à la procédure.

Dans certaines situations, il est requis de conserver les lieux intacts jusqu'à ce qu'un inspecteur de la CSST donne son autorisation. Si des mises hors-tension ont été nécessaires pour secourir la personne en détresse, convenir avec l'exploitant du moment où les équipements pourront être rendus disponibles à l'exploitation.

Une fois l'intervention terminée, le chef maintenance devra rassembler l'équipe et procéder au débriefing de l'équipe. Selon la nature de l'accident, le chef maintenance pourra faire appel à un psychologue pour supporter l'équipe lors du débriefing (1-866-871-5335).

Lorsque la démobilisation des équipes d'interventions sera terminée, compléter le rapport d'évaluation d'événement et transmettre au Coordonnateur mesures d'urgence de TransÉnergie, et au Conseiller prévention.

Si un équipement (ou plusieurs équipements) représente un danger pour des personnes, suivre la procédure ci-dessous :

1. Appeler au 0-289-3366 (1-877-339-4500 sur le réseau public);
2. Spécifier les équipements à manœuvrer;
3. Donner votre localisation (poste Duvernay);
4. Donner votre nom;
5. Donner un numéro de téléphone pour que la PA puisse vous joindre (cellulaire si possible);

L'exploitant qui a pris l'appel va effectuer, ou fera effectuer les manœuvres requises par la mise hors tension, ou l'arrêt d'urgence des équipements demandés.

L'opérateur du poste devra contacter le chef maintenance pour l'aviser de la situation, et devra s'assurer que les indications requises soient installées dans le poste pour sécuriser la zone dangereuse si requis.

# PROCÉDURE D'ALERTE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL AVEC OU SANS INCENDIE

## DIRECTION TRANSPORT SUD-OUEST

Poste Duvernay

En tout temps, assurer sa sécurité avant de poser une action

### Actions effectuées par le témoin

#### COMMUNIQUER AVEC LE CER et/ou le RESPONSABLE LOCAL (chef maintenance ou substitut)

Serge Bouchard - (514) 942-1219

François Rhéaume - (450) 602-0412

### Actions effectuées par le responsable local ou toute personne autorisée par lui

**CONTRÔLER LA FUITE**  
(si possible et en toute sécurité)

**CONFINER LE PRODUIT DÉVERSÉ**  
(consulter le plan d'intervention, s'il y a lieu)

#### CONTACTER LORS DE L'ÉVÉNEMENT

**Urgence déversement DTSO**      1-888-236-8149 ( délai de réponse 30 min. )

Si aucune réponse,  
contacter par ordre séquentiel:

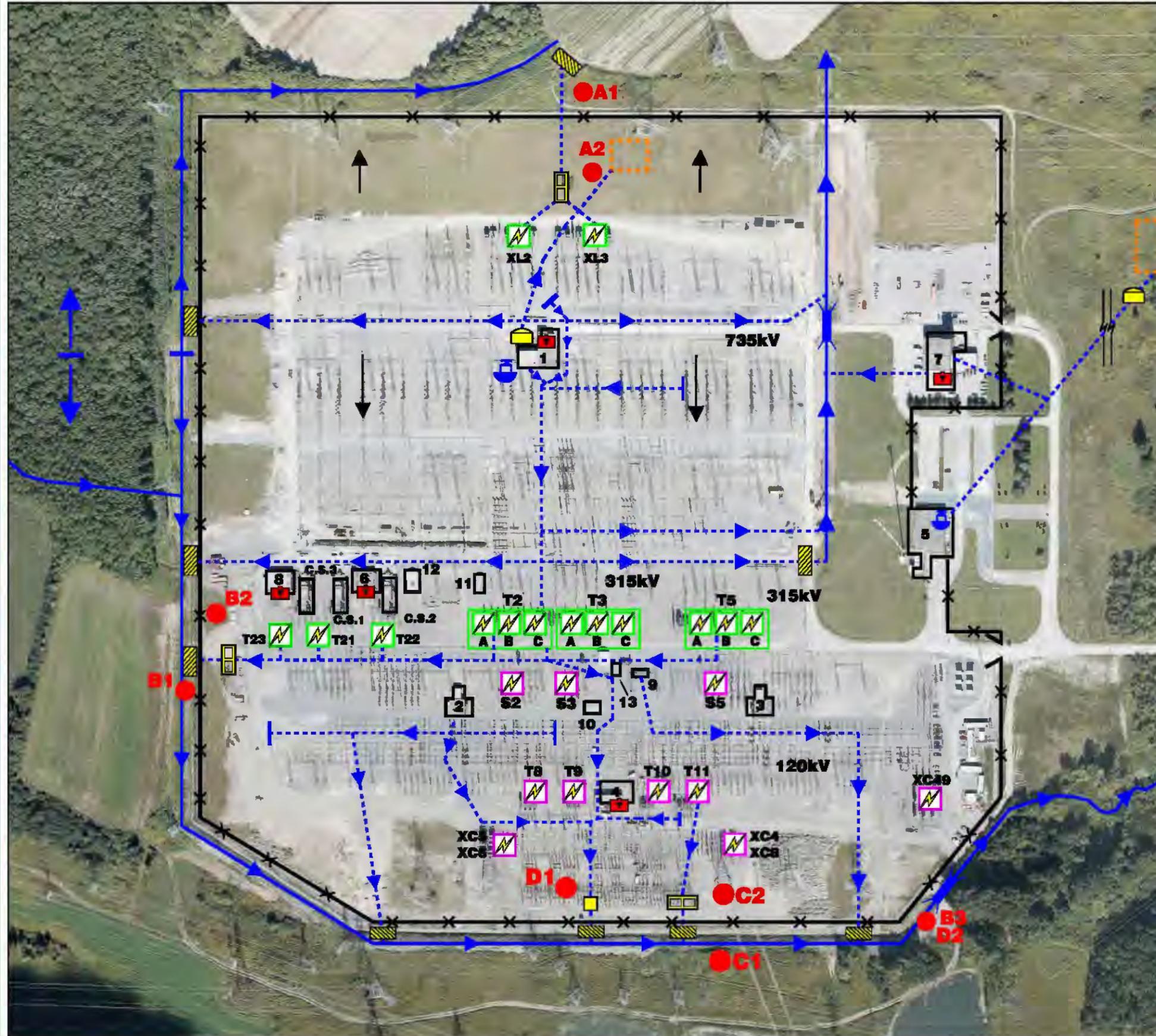
A) 1-888-235-1607 ( délai de 30 min. )

B) 1-514-840-4244

**RÉCUPÉRER LES CONTAMINANTS ET TOUTES LES MATIÈRES  
SOUILLÉES**

**COMPLÉTER LE RAPPORT DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

# SCHÉMA D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL



TransÉnergie **-POSTE DUVERNAY-** Stratégies & Serv. Techniques  
 5000 Boul. des Milles-Iles Laval  
 GPS Latitude: 45°39'43" Longitude: 73°48'18"

**Légende**

- POINT D'INTERVENTION
- TROUSSE DE DÉVERSEMENT
- ⚡ EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE PROTÉGÉ
- ⚡ EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE NON PROTÉGÉ
- ☑ SÉPARATEUR EAU-HUILE
- ⊕ PUITTS D'ACCÈS
- ⊞ STATION DE POMPAGE
- ▨ DRAIN
- 🗑️ INSTALLATION SEPTIQUE
- ⬡ CHAMP D'ÉPURATION
- ➡ DRAINAGE
- ➡ DRAINAGE SOUTERRAIN
- ⬇️ SENS D'ÉCOULEMENT
- ⚡ PONCEAU
- ⊞ PRISE D'EAU (PUITS)
- ▭ BÂTIMENT
- ✂️ CLÔTURE

**Interventions**

**CONTRÔLER ET CONFINER LE DÉVERSEMENT LE PLUS PRÈS DE LA SOURCE**

**A) SI LE DÉVERSEMENT PROVIENT DES INDUCTANCE-BASSINS XL2 & XL3:**

- A1 CONFINER LE DÉVERSEMENT À LA SORTIE DU DRAIN
- A2 RÉCUPÉRER L'HUILE DANS LE SÉPARATEUR

**B) SI LE DÉVERSEMENT PROVIENT DES TRANSFORMATEURS T2, T3, T6, T21, T22 & T23:**

- B1 CONFINER LE DÉVERSEMENT À LA SORTIE DU DRAIN
- B2 RÉCUPÉRER L'HUILE DANS LE SÉPARATEUR
- B3 CONFINER LE DÉVERSEMENT DANS LE FOSSE DE DRAINAGE EN AMONT DU PONCEAU

**C) SI LE DÉVERSEMENT PROVIENT DU TRANSFORMATEUR T11:**

- C1 CONFINER LE DÉVERSEMENT À LA SORTIE DU DRAIN
- C2 RÉCUPÉRER L'HUILE DANS LE SÉPARATEUR

**D) SI LE DÉVERSEMENT PROVIENT DES TRANSFORMATEURS T8, T9, T10 OU DES TRANSFORMATEURS-MALT S2, S3 & S5:**

- D1 FERMER LA STATION DE POMPAGE
- D2 CONFINER LE DÉVERSEMENT DANS LE FOSSE DE DRAINAGE

Date de révision: 2010/05/25  
 Date des photos: 2006  
 Dessiné: Martin Simard  
 Préparé: Marie-Ève Simard / Jacques Millard  
 Validé par: Yves Lussier inter.duvernay.dwg



Si une situation dangereuse est constatée dans le poste, et qu'il est requis d'évacuer tous le personnel dans le poste vers le point de rassemblement, la personne constatant l'événement doit :

1. Appeler l'opérateur du poste au 0-862-6400 ou au (450) 686-7209
2. Expliquer la situation et demander le déclenchement de l'évacuation générale

Au son de l'alarme d'évacuation générale, tous les employés présent dans le poste doivent se rendre au bâtiment #7, au point de rassemblement situé à l'entrée du bâtiment. Avant de quitter un bâtiment, les employés doivent vérifier que tout le monde a quitté ce bâtiment, et le confirmera au Coordonnateur de site, au point de rassemblement. L'opérateur du poste devra aviser immédiatement le Coordonnateur de site (onglet 27) et lui expliquer la situation. Celui-ci devra porter le dossard jaune.

Au fur et à mesure de l'arrivée des employés au point de rassemblement, le Coordonnateur de site vérifiera si les équipes sont complètes, et de l'endroit précis d'où ils arrivent;

Quand tous les employés semblent arrivés, des équipes seront formées parmi les employés pour aller inspecter les bâtiments qui n'auront pas été inspectés lors du début de l'alarme d'évacuation. Une personne sera envoyée à la barrière du poste pour contrôler les accès (aucun accès à l'installation sauf pour les services d'urgence ou personne autorisée).

Chaque équipe devra se rapporter au Coordonnateur de site une fois l'inspection terminée, et pourra se voir attribuer au autre bâtiment à aller inspecter, sinon, l'équipe reviendra au bâtiment #7.

Dès qu'une urgence médicale est constatée dans l'un des bâtiments ou dans le poste, un appel devra être logé sur la ligne MAYDAY de la PA Montréal (0-289-3366, ou 1-877-339-4500) pour demander les services d'urgence appropriés. Appliquer la procédure "Appel de détresse".

Dès que la situation est revenue à la normale, ou est sous contrôle, seul le Coordonnateur de site pourra autoriser le réarmement de l'alarme, et les employés pourront réintégrer leur travail. L'exploitant annoncera aux employés qu'ils peuvent retourner au travail par l'entremise du système d'appel à voix.

Lorsque la démobilisation des équipes d'interventions sera terminée, compléter le rapport d'évaluation d'événement et transmettre au Coordonnateur mesures d'urgence de TransÉnergie, et au Conseiller prévention.

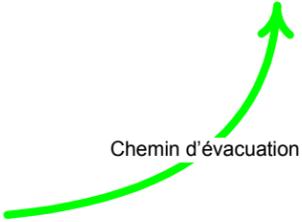
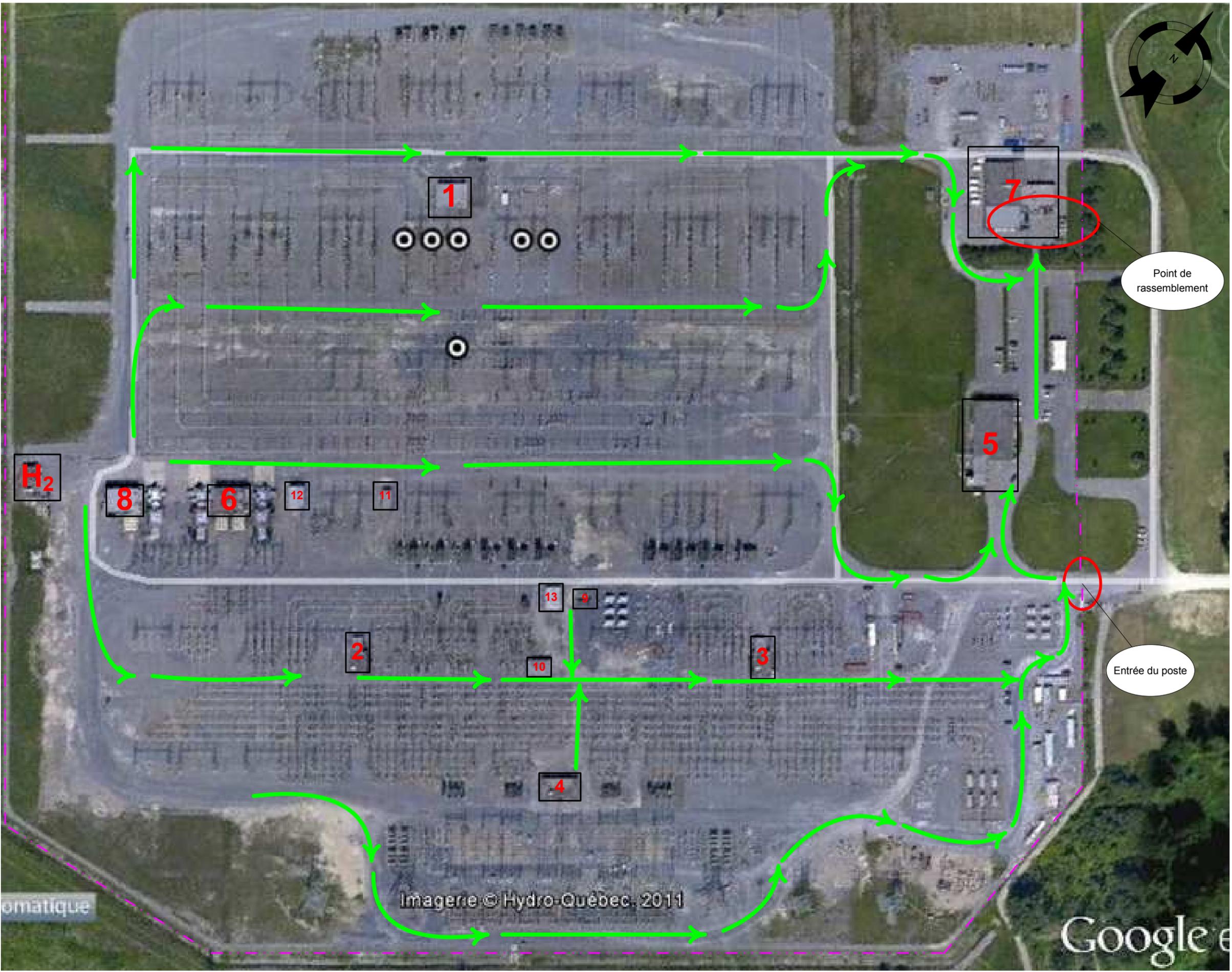
## Liste de vérification des bâtiments

| Bâtiment   | Inspection par: | Inspecté                 |
|--|-----------------|--------------------------|
| <b>Bâtiment #1</b><br>Bât. relais 735 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #2</b><br>Bât. relais 315 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #3</b><br>Bât. relais 315 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #4</b><br>Bât. relais 120 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #5</b><br>Bâtiment de commande               |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #6</b><br>Bâtiment du CS21 & CS22            |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #7</b><br>Bâtiment administratif & atelier   |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #8</b><br>Bâtiment du CS23                   |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #9</b><br>Bâtiment groupe électrogène        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #10</b><br>Bâtiment des accumulateurs        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #11</b><br>Bâtiment incendie                 |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #12</b><br>Bâtiment des accumulateurs        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #13</b><br>Bâtiment des services auxiliaires |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Réserves Hydrogène</b>                                |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |

# Poste Duvernay

## Localisation des bâtiments

- ### Liste des bâtiments
- Bâtiment #1 : Bât. de relais 735kv & Syst. Air (compr.)
  - Bâtiment #2 : Bât. de relais 315kv & Syst. Air
  - Bâtiment #3 : Bât. de relais 315kv & Syst. Air
  - Bâtiment #4 : Bât. de relais 120kv & Syst. Air (compr.)
  - Bâtiment #5 : Bâtiment de commande
  - Bâtiment #6 : Bâtiment du CS 21 & 22
  - Bâtiment #7 : Bâtiment administratif & atelier
  - Bâtiment #8 : Bâtiment du CS 23
  - Bâtiment #9 : Bâtiment groupe électrogène
  - Bâtiment #10 : Bâtiment des accumulateurs
  - Bâtiment #11 : Bâtiment incendie
  - Bâtiment #12 : Bâtiment des accumulateurs
  - Bâtiment #13 : Bâtiment des services auxiliaires
- Bâtiment H<sub>2</sub> : Réservoirs d'hydrogène (remorques)





Aussitôt qu'il y a confirmation que des coups de feu sont entendus et que ceux-ci semblent être dirigés vers le poste, tous les employés doivent se mettre à l'abri dans l'un des bâtiments près du lieu de travail, ou derrière un équipement robuste (transformateur, inductance, mur de béton).

Se coucher au sol afin de diminuer son exposition au tir.

Loger un appel sur la ligne MAYDAY au 0-289-3366, ou au 1-877-339-4500, et demander l'intervention de la police.

Attendre les instructions des services d'urgence.

Lorsque la démobilisation des équipes d'interventions sera terminée, compléter le rapport d'évaluation d'événement et transmettre au Coordonnateur mesures d'urgence de TransÉnergie, et au Conseiller prévention.

Lorsque des secousses sismiques se font sentir, les employés doivent se mettre à l'abri sous un véhicule, ou le long de celui-ci, ou se diriger vers la clôture ceinturant le poste.

Les employés situés dans un bâtiment doivent se coucher le long des murs.

Attendre quelques minutes (secousses secondaires) et contacter l'opérateur du poste pour connaître les alarmes ou signes de défauts;

Inspecter les équipements pour en évaluer les dégâts potentiels.

Au son de l'alarme d'évacuation générale, tous les employés présent dans le poste doivent se rendre au bâtiment #7, au point de rassemblement situé à l'entrée du bâtiment. Avant de quitter un bâtiment, les employés doivent vérifier que tout le monde a quitté ce bâtiment, et le confirmera au Coordonnateur de site, au point de rassemblement.

L'opérateur du poste devra aviser immédiatement le Coordonnateur de site (onglet 27). Celui-ci devra porter le dossard jaune.

Au fur et à mesure de l'arrivée des employés au point de rassemblement, le Coordonnateur de site vérifiera si les équipes sont complètes, et de l'endroit précis d'où ils arrivent;

Si l'alarme générale a été déclenchée par une alarme d'hydrogène 20% LEI, une équipe d'appareillage se rendra au compensateur en défaut pour vérification (appliquer la directive 33316-D-380) en accord avec l'exploitant;

Quand tous les employés semblent arrivés, des équipes seront formés parmi les employés pour aller inspecter les bâtiments qui n'auront pas été inspectés lors du début de l'alarme d'évacuation; Une personne sera envoyée à la barrière du poste pour contrôler les accès (aucun accès à l'installation sauf pour les services d'urgence, ou personne autorisé).

Chaque équipe devra se rapporter au Coordonnateur de site une fois l'inspection terminée, et pourra se voir attribuer au autre bâtiment à aller inspecter, sinon, l'équipe reviendra au bâtiment #7.

Dès qu'une urgence médicale est constatée dans l'un des bâtiments ou dans le poste, un appel devra être logé sur la ligne MAYDAY de la PA Montréal (0-289-3366, ou 1-877-339-4500) pour demander les services d'urgence appropriés (suivre la procédure "Appel de détresse").

Dès que la situation est revenue à la normale, ou est sous contrôle, seul le Coordonnateur de site pourra autoriser le réarmement de l'alarme, et les employés pourront réintégrer leur travail. L'exploitant annoncera aux employés qu'ils peuvent retourner au travail par l'entremise du système d'appel à voix.

Lorsque la démobilisation des équipes d'interventions sera terminée, compléter le rapport d'évaluation d'événement et transmettre au Coordonnateur mesures d'urgence de TransÉnergie, et au Conseiller prévention.

## Liste de vérification des bâtiments

| Bâtiment   | Inspection par: | Inspecté                 |
|--|-----------------|--------------------------|
| <b>Bâtiment #1</b><br>Bât. relais 735 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #2</b><br>Bât. relais 315 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #3</b><br>Bât. relais 315 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #4</b><br>Bât. relais 120 kV & système d'air |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #5</b><br>Bâtiment de commande               |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #6</b><br>Bâtiment du CS21 & CS22            |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #7</b><br>Bâtiment administratif & atelier   |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #8</b><br>Bâtiment du CS23                   |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #9</b><br>Bâtiment groupe électrogène        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #10</b><br>Bâtiment des accumulateurs        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #11</b><br>Bâtiment incendie                 |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #12</b><br>Bâtiment des accumulateurs        |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Bâtiment #13</b><br>Bâtiment des services auxiliaires |                 | <input type="checkbox"/> |
| <b>Réserves Hydrogène</b>                                |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |
|  |                 | <input type="checkbox"/> |

Lorsqu'un événement important se produit et qu'un coordonnateur de site est requis, contactez la personne (passez à la suivante si vous ne réussissez pas à la joindre) :

|   |  |                |
|---|--|----------------|
| 1 | François Rhéaume<br>Chef Maintenance transport (Automatisme) | (450) 602-0412 |
| 2 | Serge Bouchard<br>Chef Maintenance transport (Appareillage)  | (450) 942-1219 |
| 3 | Carl Asselin<br>Tech. Chef automatisme Maint.                | (514) 247-5596 |
| 4 | Jean-François Dubois<br>Électricien appareillage             | (514) 330-3564 |

### **Rôle du Coordonnateur de site :**

Le **coordonnateur de site** est une ressource désignée d'Hydro-Québec TransÉnergie ayant pour mandat d'assurer la coordination des interventions dans le périmètre d'opération sur les lieux d'un événement ayant lieu sur/dans nos installations.

### **Responsabilité du Coordonnateur de site :**

- S'assurer que toutes les interventions effectuées par les employés d'Hydro-Québec, et les intervenants externes (pompiers, policiers, ambulanciers) soient réalisés de façon sécuritaire et harmonieuse, selon les normes de l'entreprise;
- S'assurer que tous les intervenants aient la bonne information afin que chacun puisse réaliser ses tâches convenablement;
- Selon la nature de l'événement, informer l'équipe Relations avec le milieu;
- Garder informé la ligne hiérarchique de la situation;

### Liste des contacts

| Titre   | Nom                   | Numéro   |
|---|-----------------------|--|
| Chef Maintenance transport<br>(Automatisme)   | François Rhéaume      | Bur.: 0-862-6429<br>(450) 686-7200 p6429<br>Cell.: (450) 602-0412  |
| Chef Maintenance transport<br>(Appareillage)  | Serge Bouchard        | Bur.: 0-862-6445<br>(450) 686-7200 p6445<br>Cell.: (514) 942-1219  |
| Chef Soutien aux opérations<br>(Exploitation) |                       | Bur.: 0-400-3039<br>(450) 436-1227 p3039<br>Cell.:                 |
| Salle de commande                             | Exploitant            | Bur.: 0-862-6400<br>(450) 686-7209                                 |
| PA Montréal                                   | Répartiteur transport | Bur.: 0-808-3503<br>(866) 933-4886 p3503                           |
| Déneigeurs                                    |                       |  |
| Mécanique du bâtiment                         | Yves Lussier          | Bur.: 0-876-5727<br>(514) 879-5000 p5727<br>Cell.:                 |
| Chef Maintenance Télécom                      | Yves Lachance         | Bur.: 0-400-3133<br>(450) 436-1227 p3133<br>Cell.: (450) 560-2570  |
| Cie Linde (Hydrogène)                         |                       | 1-800-616-6410   |
| Travaux civils                                | Denis Hervieux        | Bur.: 0-835-6683<br>(514) 251-6666 p6683<br>Cell. : (514) 237-2514 |
| Conseiller prévention                         | Denis Beaumier        | Bur.: 0-400-3655<br>(450) 436-1227 p3655<br>Cell. : (450) 436-0603 |

*Liste des contacts*

---

|  |                   |   |
|--|-------------------|---|
| Conseiller environnement                           | Jacques Milliard  | Bur.: 0-405-2776<br>(450) 565-2210 p2776<br>Pag. : (888) 238-2517 |
| Coordonnateur mesures<br>d'urgence<br>TransÉnergie | Pierre Gaudreault | Bur.: 0-289-2326<br>(514) 289-2211 p2326<br>Cell.: (514) 209-4177 |

## Description de l'événement

|   |  |         |
|---|--|---------|
| Installation impliquée :<br><b>Poste Duvernay</b> |  | Date :  |
| Équipement(s) affecté(s) :                        |  | Heure : |
| Cause :   |  |         |
| Conséquences :                                    |  |         |

## Chronologie des événements

| Heure | Action |
|-------|--------|
|       |        |
|       |        |
|       |        |
|       |        |
|       |        |
|       |        |
|       |        |

## Évaluation

| Éléments de gestion              | Points forts | Besoins d'amélioration |
|----------------------------------|--------------|------------------------|
| Signalement de l'incident        |              |                        |
| Mobilisation des intervenants    |              |                        |
| Déploiements des ressources      |              |                        |
| Rôles et responsabilités         |              |                        |
| Communications                   |              |                        |
| Approvisionnement des ressources |              |                        |
| Liens avec partenaires externes  |              |                        |
| Démobilisation des ressources    |              |                        |

# Évaluation d'événement

## Recommandations

| No | Recommandation |
|----|----------------|
| 1  |                |
| 2  |                |
| 3  |                |
| 4  |                |
| 5  |                |
| 6  |                |

|               |        |
|---------------|--------|
| Préparé par : | Date : |
|               |        |





Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

2018E3101

---

